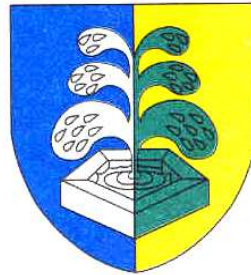


**DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER
Arrondissement de Blois**



**Mairie de
MESLAND
41150
☎ : 02 54 70 28 14**

**Compte administratif 2019 - Budget 2020
Note de présentation brève et synthétique**

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Compte Administratif

- A) Fonctionnement*
- B) Investissement*
- C) Ratios*

III. Le Budget primitif

- A) Orientations politiques*
- B) Fonctionnement*
- C) Investissement*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif et au Budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année écoulée. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Le délai est exceptionnellement fixé au 30 avril en 2020, année de renouvellement des équipes municipales. Le maire, ordonnateur, est par cet acte autorisé à engager les opérations budgétaires inscrites.

Le compte administratif 2019 et le budget 2020 ont été votés le 3 mars 2020 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sont mis en ligne sur le site internet communal mesland.fr.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le **budget de fonctionnement** permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, mais aussi les intérêts de la dette contractée pour l'investissement. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et les dépenses quotidiennes (alimentation, loisirs, santé, impôts ...) de l'autre.

Le **budget d'investissement** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court et moyen terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Par comparaison avec un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier, travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule par exemple.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux effectués soit sur des structures existantes (transformation, amélioration), soit sur des structures à créer. On trouve également en investissement la contribution annuelle au remboursement de la dette en capital (emprunt).

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en soutien de projets d'investissement (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe, à l'aménagement de voirie, à l'accessibilités aux personnes à mobilité réduite...).

II. Compte administratif 2019

a. Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Energie, assurances, fêtes et cérémonies, matériel roulant, petit équipement, entretien bâtiments et voirie, téléphone	106 316.47 €
Personnel	Salaire et charges	127 515.60 €
Atténuations de produits		1 948.00 €
Dépenses imprévues		0.00 €
Autres charges de gestion courantes	Indemnités des élus, participation au SIVOS, service incendie, subventions associations	116 226.00 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts	2 475.56 €
S/total des dépenses réelles		354 481.63 €
Opérations d'ordre et transfert entre sections	Opérations comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement	10 562.84 €
Total des dépenses		365 044.47 €

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Atténuation de charges	Remboursement liés à des salariés (assurance maladie)	23 801.61 €
Produits et services	Redevances funéraires, occupation du Domaine public communal, Agence postale	13 319.50 €
Impôts et taxes	Taxe d'habitation, taxes foncières	245 681.46 €
Dotations et participations	Dotations de l'état et subventions	117 145.83 €
Autres produits	Locations (logements, salle des Associations)	30 722.65 €
Produits financiers		0.44 €
Produits exceptionnelles	Vente de terrains, remboursements de l'assurance, pénalités de travaux Centre de loisirs	4 904.59 €
S/total des recettes réelles année n		435 576.08 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1		17 972.56 €
S/total des recettes réelles après report		453 548.64 €
Opérations d'ordre et transfert entre sections	Opérations comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement	6 451.84 €
Total des recettes CA 2019		460 000.48 €

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Elles sont d'un montant de 354 481.63 €, soit une quasi stabilité (+ 0.25%) par rapport à l'exercice précédent (353 602.09 €).

Les recettes réelles de fonctionnement 2019

La commune a maintenu en 2019 les mêmes taux d'imposition locale qu'en 2018.

- Taxe d'habitation 2019: 9.92 %
- Taxe foncière bâti 2019: 20.50 %
- Taxe foncière non bâti 2019: 42.85 %

Le produit de la fiscalité locale des trois taxes des ménages pour 2019 s'élève à : 172 797.00 €. D'autres produits issus notamment des taxes sur les entreprises, perçus et compensés par la Communauté d'agglomération viennent compléter les produits liés à l'impôt à hauteur de 72 884.46 €.

Avec la poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement liée à l'écrêtage: 73 245 € en 2019 pour 75 256 € en 2018, soit - 2.67 %, et une baisse de la dotation du Fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle: 12 566.23 € en 2019 pour 15 385.22 € perçu en 2018 (- 18.23%), la Commune a vu ses dotations diminuer au global de 4.67% par rapport à 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 représentent un montant de 435 576.08 € auquel il faut ajouter un excédent reporté n-1 de 17 972.56 €, ce qui porte le résultat global de recettes réelles cumulées à 453 548.64 €.

b. Section d'investissement 2019

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants
Emprunts (remboursement capital)	Toiture Présbytère, aménagement entrée de bourg Rte d'Onzain, rénovation/mise aux normes Accueil de loisirs, aménagement du cimetière et de ses abords, achat immobilier	34 665.18 €
Immobilisations incorporelles	Achat de logiciel	2 440.80 €
	Frais d'études	11 412.99 €
S/total des immobilisations incorporelles		13 853.79 €
Immobilisations corporelles	Achat véhicule utilitaire électrique	18 284.16 €
	Aménagement cour d'école-accueil de loisirs	72 763.82 €
	Achat de tables et chaises	5 395.08 €
	Aménagement ossuaire cimetière	6 657.34 €
	Autres	8 065.47 €
S/total des immobilisations corporelles		111 165.87 €
S/total des dépenses réelles		159 684.84 €
Opération d'ordre et de transfert sections	Plus value sur cession d'immobilisation	6 451.84 €
Opération patrimoniale		6 000.00 €
Total des dépenses		172 136.68 €

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montants
Dotations , fonds de réserves et divers	Part de l'excédent de fonctionnement n-1 affectée à l'investissement	67 000.00 €
	Fonds de compensation de la TVA	34 178.95 €
	Taxe d'aménagement	3 006.10 €
S/total des dotations, fonds de réserves et divers		104 185.05 €
Subventions d'investissement (cour d'école/CLSH)	Aide de l'état DETR	17 877.39 €
	Aide de la CAF	5 959.00 €
	Aide du Département	17 000.00 €
S/total des dotations, fonds de réserves et divers		40 836.39 €
Emprunt achat maison		65 000.00 €
Emprunt rénovation thermique CLSH		9 000.00 €
S/total emprunts dettes et assimilés		74 000.00 €
S/total des recettes réelles année n		219 021.44 €
Résultat d'investissement reporté n-1		21 926.91 €
S/total des recettes réelles après report		240 948.35 €
Opérations d'ordre entre sections	Opérations non financières	10 562.84 €
Opération patrimoniales	Déstiné à constater la dépréciation des biens	6 000.00 €
Total des recettes		257 511.19 €

La commune a mis l'accent en 2019 sur trois équipements principaux:

- Aménagement, sécurisation de la cour d'école/CLSH avec installation de jeux,
- Achat d'un véhicule utilitaire électrique,
- Achat de tables et chaises pliantes.

Des Restes à Réaliser ont été reportés en dépenses en 2020 pour finaliser l'achat de la maison, la restauration de l'escalier et de l'environnement des cloches du clocher, à hauteur de 90 075.06 € et en recettes pour 2 693.00 €, soit un déficit global de 2007.55 €.

c. Ratios de gestion

Ci après se trouve le comparatif des différents ratios sur les trois dernières années:

	2017	2018	2019
Population totale (incluant les comptés à part) au 1er janvier	586	594	591
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	348 848 €	353 602 €	354 481 €
DRF / POPULATION	595.29 €	595.08 €	599.79 €
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	36.65 %	36.65 %	35.97%
PRODUIT CONTRIBUTIONS DIRECTES / POPULATION	261.87 €	280.07 €	292.37 €
INTERETS DE LA DETTE	2051.00 €	2 158.21 €	2 475.56 €
ANNUITE DE LA DETTE (remboursement annuel du capital + intérêts annuels)	22 624.99 €	27 099.10 €	37 130.74 €
ANNUITE DE LA DETTE / POPULATION	38.59 €	43.54 €	62.81 €
EN-COURS DE LA DETTE EN CAPITAL au 1er janvier / POPULATION	132.73 €	245.77 €	326.47 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	415 440.91 €	418 466.93 €	435 576.08 €
EN-COURS DE LA DETTE EN CAPITAL au 1er janvier / RRF	0,18	0.34	0.44
RRF / POPULATION	708.19 €	704.48 €	737.01 €
DGF / POPULATION	160.24 €	126.68 €	123.92 €
ANNUITE DE LA DETTE / RRF (= taux d'endettement)	5.44 %	6.47%	8.52 %
DRF + Remboursement annuel de la dette en capital / RRF	0,889	0,904	0.893
EPARGNE DE GESTION (épargne brute hors intérêts de la dette)	59 174.41€	67 023.14 €	83 570.00
EPARGNE BRUTE (excédent des RRF sur les DRF hors travaux en régie)	56 950 €	64 864.93 €	81 095.00 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (RRF-DRF/RRF)	14.54 %	15.50 %	18.61 %
EPARGNE NETTE (épargne brute déduite des remboursements de dette)	38 612.12 €	37 766.55 €	46 439.26 €
Poids des frais financiers : intérêts versés / frais de fonctionnement	0,66 %	0,61 %	0.69 %

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement n'ont progressé que de 5 633 € en 2ans, soit 1.61 %.
Les recettes ont quant à elles progressé dans le même temps de 20 136 €, soit + 4.84 %.

Niveau d'endettement

Bien qu'en augmentation, le niveau d'endettement reste néanmoins à un niveau modéré. La capacité de désendettement de la commune est passée de 2.25 ans en 2018 à 2.38 ans en 2019.

Nature emprunt	Organisme prêteur	Date contrat	Capital emprunté	Taux	Durée (années)	Durée résiduelle au 01/01/2019	Capital restant du au 01/01/2019
Ecole	Crédit Agricole	20/01/2004	90 000 €	4.20 %	15	0.25	2 231.77 €
Salle de motricité école	Crédit Agricole	01/01/2010	70 000 €	3.73 %	10	1	8 085.60 €
Toiture ancien Presbytère	Caisse Epargne	29/07/2016	36 000 €	0.68 %	10	7.75	28 111.93 €
Aménagement voirie entrée de bourg et rénovation ALSH	Caisse Epargne	21/07/2017	81 000 €	1.33 %	15	13.75	74 849.00 €
Rénovation ALSH	CAF 41	12/05/2017	14 670 €	0.00 %	5	5	14 670.00 €
Aménagement abords cimetière et voirie Route de Fleuray	Caisse Epargne	10/12/2018	65 000 €	1.57 %	15	15	65 000.00 €
TOTAL			356 670.00 €				192 948.30 €

Niveau de l'épargne

L'épargne brute (CAF brute) est représentée par la différence entre ressources et dépenses réelles de fonctionnement. Elle doit être affectée en priorité au remboursement de la dette. Le reliquat peut être affecté à l'augmentation du fonds de roulement pour sécuriser la trésorerie ou pour réaliser des équipements nouveaux. La CAF brute a progressé de + 42.39 % en 2 ans dont + 25.02 % en 2019.

L'épargne nette (CAF nette) correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement de l'annuité de la dette. C'est l'autofinancement annuel dégagé par la collectivité. Elle est en hausse de + 20.27 % sur 2 ans dont + 22.96 % au titre de 2019 après une légère baisse en 2018. Ceci est dû au solde de deux emprunts: école et salle de motricité contractés respectivement en 2004 et 2010 qui sont arrivés à échéance en 2019.

III. BUDGET 2019

a) Orientations politiques

Le choix a été fait lors de cette mandature de mener de front des projets d'investissement appelés à générer des économies de fonctionnement et des projets d'équipements nouveaux destinés à améliorer le cadre de vie et le service à la population. La rénovation de l'accueil de loisirs menée en 2017-2018 en est la parfaite illustration alliant à la fois économies d'énergie et requalification des locaux (mise aux normes, accessibilité...).

L'état général de la voirie communale et de certains bâtiments va nécessiter dans les années à venir de poursuivre l'effort d'investissement engagé.

b) Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2020 S'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montants	Recettes de Fonctionnement	Montants
Charges à caractère général	173 507.46 €	Atténuation de charges	30000.00 €
Personnel	144 850.00 €	Produits et services	13 330.00 €
Atténuations de produits	2 300.00 €	Impôts et taxes	235 043.00 €
Autres charges de gestion	152 653.00 €	Dotations et participations	116 000.00 €
Charges financières	5 000.00 €	Autres produits	29 500.00 €
Dépenses imprévues	23 030.26 €	Produits financiers	0.00 €
Dépenses imprévues	20 000.00 €	Produits exceptionnels	3000.00 €
S/total des dépenses réelles	498 310.46 €	S/total des recettes réelles	426 873.00 €
Opération d'ordre	4 511.00 €	Excédant reporté n-1	75 948.46 €
Total des dépenses	502 821.46 €	Total des recettes	502 821.46 €

Il s'agit ici d'une prévision budgétaire votée par le Conseil municipal. L'ordonnateur (le Maire) et le payeur (la trésorerie de Blois-Agglomération) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrir les encaissements.

Contrairement au compte administratif qui est une photographie des réalités comptables en fin d'exercice, le budget prévisionnel des opérations à effectuer se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Effectif et charges de personnel:

L'effectif est constitué de 5 agents de catégorie C représentant 3.23 équivalents temps plein:

- un adjoint administratif titulaire à temps plein avec fonction de secrétaire de mairie
- un adjoint technique titulaire à temps plein, conducteur d'engins
- un adjoint administratif titulaire à temps partiel 15/35 ème, en charge de l'agence postale
- un adjoint technique titulaire à temps partiel 8/35 ème, en charge de l'entretien des locaux
- un adjoint technique stagiaire polyvalent à temps partiel 20/35 ème

	2017	2018	2019
Salaires et charges	127 852 €	129 913 €	127 515 €

c) Section d'investissement

Le budget d'investissement d'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	Montants
Emprunts et cautionnements	19 705,00 €
Frais d'études	32 387.03 €
Immobilisations corporelles	387 640.03 €
Subventions d'équipement versées	33 120.00€
S/total des dépenses réelles	472 852.06
Total des dépenses	472 852.06€

Recettes d'investissement	Montants
Dotations fonds divers et reserves	26 000.00 €
Subventions d'investissement	159 193.00 €
Emprunt	178 766.00 €
Virement de la section de fonctionnement	19 007.55 €
S/total des recettes réelles	382 966.65 €
Opérations d'ordre	4 511.00 €
Excédent reporté n-1	85 374.51 €
Total des recettes	472 852.06 €

A noter le transfert sur 2020 d'un Reste A Réaliser (achat de la maison du 24 Gde rue, rénovation clocher ...) pour un montant de 90 075.06 € en dépenses et 2 693.00 € en recettes (subvention CD41), soit un solde négatif de - 87 382.06 €. Les dépenses ont été engagées en 2019 (commandes), mais n'ont pas fait l'objet d'une facturation sur l'exercice de la commande. L'équilibre de la section investissement a été réalisée en absorbant l'excédent reporté de 2019 (85 374.51 €) et en transférant 2007.55 € en provenance de la section fonctionnement.

Les travaux d'équipement vont essentiellement porter en 2020 sur:

- des travaux de création du jardin public du Prieuré et d'une passerelle piétonne sur la rivière
- des travaux de rénovation du clocher de l'église (escalier, environnement des cloches)
- une participation aux travaux de réhabilitation de la Zone Humide des Lardonnières
- l'achat de terrains pour reméandrer la rivière en amont du Bourg en partenariat avec le SMBC
- la Tranche 3 d'effacement des réseaux Gde rue, Rue de la Poste et du Prieuré
- l'achat d'une maison au 24 Grande rue
- l'achat de terrains pour aménagement de la Petite Cisse et une participation aux travaux.

Mesland, le 5 mars 2020

Le Maire,

Philippe GUETTARD